

Accueil <<http://www.ontario.ca/french/index.shtml>> <<http://www.ontario.ca/french/index.shtml>> > Publications, ressources et liens utiles <[index.shtml](http://www.ontario.ca/french/index.shtml)> > Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012 -Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

À propos du ministère
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Publications, Ressources, Liens utiles
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Explorer le gouvernement
<<http://www.ontario.ca/fr/youi>>

Immigrer en Ontario
<<http://www.ontarioimmigratio>>

Bureau du Commissaire à l'équité
<<http://www.fairnesscommissio>>

Services principaux
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Bienvenue en Ontario
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Citoyenneté active
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Subventions et financement
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Coordonnées <#>

S'abonner
Suivez-nous sur Twitter 
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Regardez-nous sur YouTube 
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Parlez-nous sur Facebook 
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Trouvez nos photos sur Flickr 
<<http://www.flickr.com/photos/>>

Bulletin électronique 
<<http://www.ontario.ca/french/-newsletter/index.shtml>>

Abonnement 
<<http://www.ontario.ca/french/>>

Publications, Ressources, Liens utiles

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012 -Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

- [Vue D'ensemble Du Ministère <#1>](#)
- [Organismes, conseils et commissions \(OCC\) <#2>](#)
- [Plan axé sur les résultats publié 2011-2012 <#3>](#)
- [Information Financière du Ministère <#4>](#)
- [Rapport Annuel 2010-2011 <#5>](#)

Plan Axé sur les résultats publié 2011-2012

Vue D'ensemble Du Ministère

Vision

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI), qui est au service de deux ministres (ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et ministre déléguée à la Condition féminine), est responsable des questions concernant l'immigration et l'établissement des nouveaux arrivants, le secteur bénévole et sans but lucratif, les distinctions et les prix provinciaux, ainsi que des questions relatives à la condition féminine.

Le ministère a pour vision « une société diverse dont tous les résidents et résidentes, y compris les nouveaux arrivants, les femmes et les bénévoles, contribuent à bâtir une économie dynamique, une société solidaire et une qualité de vie élevée ».

Pour atteindre cette vision, le ministère travaille avec d'autres ministères provinciaux, d'autres paliers de gouvernement, le public, le secteur privé et le secteur sans but lucratif à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à :

- optimiser les bienfaits de l'immigration pour les nouveaux arrivants et pour l'Ontario en offrant des services favorisant une bonne intégration économique et sociale;
- promouvoir un renforcement de l'inclusion sociale, de l'engagement civique et communautaire et de reconnaissance des réalisations;
- prévenir la violence faite aux femmes et accroître l'autonomie financière des femmes.

La Division des services régionaux et ministériels du ministère soutient également le ministère du Tourisme et de la Culture, et fournit des services régionaux au ministère de la Promotion de la santé et du Sport.

DOMAINES DE RESPONSABILITÉ

La Direction de l'immigration, la Direction des affaires civiques et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) entreprennent diverses activités liées à chaque stratégie en vue d'appuyer les priorités du gouvernement et d'améliorer la prestation des services.

Immigration

Priorité – Optimiser les bienfaits socio-économiques de l'immigration

Les immigrants obtiendront de meilleurs résultats grâce à l'amélioration et à l'élargissement des programmes et services, à une meilleure coordination, à une participation locale accrue et à un processus de consultation renforcé. La Direction des politiques d'immigration et la Direction des programmes d'immigration se concentrent sur trois axes prioritaires en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les immigrants :

- Une sélection ciblée
- Une intégration efficace
- L'accès à l'emploi.

Voici les principales activités qui visent à appuyer ces orientations :

- Sélectionner les immigrants pour appuyer la croissance économique par le biais de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province, programme qui permet aux employeurs et aux investisseurs d'attirer des travailleurs hautement qualifiés et des étudiants étrangers pour satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre et aider l'Ontario à soutenir la concurrence mondiale.

Le programme Perspectives Ontario permet d'attirer et de retenir plus facilement des travailleurs hautement qualifiés en accélérant le traitement des demandes d'immigration des travailleurs et des étudiants étrangers compétents. Le programme profite aux employeurs ontariens qui ont des difficultés à trouver un personnel qualifié et leur donne la possibilité de recruter des étudiants ou des travailleurs étrangers. Le programme profite également aux investisseurs qui souhaitent faire venir des employés clés, et il permet en outre de retenir les étudiants étrangers qui obtiennent une maîtrise ou un doctorat

- Piloter l'élaboration continue du site Ontarioimmigration.ca, un site Internet qui donne aux nouveaux arrivants, aux candidats à l'immigration et aux employeurs un accès à l'information et à des ressources et qui permet aux municipalités de présenter leurs collectivités et de fournir des renseignements locaux pertinents.
- Appuyer la prestation communautaire des services d'aide à l'établissement aux nouveaux arrivants fournissant des renseignements et des services d'aiguillage et d'orientation, ainsi qu'en facilitant l'intégration socio-économique par le biais du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants.
- Par le biais du Programme de services d'interprétation, améliorer l'accès aux centres de refuge, aux services juridiques, aux services sociaux et aux soins de santé des victimes de violence familiale ou sexuelle qui ne parlent ni le français ni l'anglais.
- Continuer à améliorer et à renforcer le Programme de formation linguistique pour adultes en français langue seconde (FLS) ou en anglais langue seconde (ALS/FLS) ne donnant pas droit à des crédits de manière à ce que le programme soit davantage axé sur les apprenantes et apprenants et sur les résultats, qu'il soit conforme aux objectifs de la province en matière de programmes d'éducation pour adultes, et qu'il soit mieux coordonné avec le programme de formation linguistique du gouvernement fédéral.
- Appuyer la planification et la participation communautaires ainsi que la coordination des services en développant et en promouvant le programme Partenariats locaux en matière d'immigration en vue de renforcer le rôle des collectivités locales et régionales dans la planification et la coordination des services destinés aux immigrants.
- Poursuivre les initiatives permettant aux immigrants d'utiliser pleinement leurs compétences sur le marché du travail de l'Ontario aussi rapidement que possible, et notamment :
 - continuer d'appliquer la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées afin d'assurer des processus équitables d'octroi de permis et d'agrément aux professionnels formés à l'étranger (par l'intermédiaire du Bureau du commissaire à l'équité);
 - aider les professionnels formés à l'étranger à suivre le processus d'inscription et d'obtention de l'autorisation d'exercer une profession réglementée en Ontario par le biais d'Expérience Globale Ontario;
 - offrir des programmes de formation axés sur des professions particulières et la communication en milieu de travail;
 - encourager les employeurs à reconnaître les compétences des immigrants;
 - piloter la participation de l'Ontario au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.
- Appuyer des programmes de formation relais pour les professionnels formés à l'étranger afin de les aider à obtenir l'autorisation d'exercer et/ou de trouver rapidement un emploi adapté à leurs compétences et à leur expérience professionnelle.
- Créer un lien entre les nouveaux arrivants et les employeurs au moyen du Programme de renseignements municipaux en ligne sur l'immigration, en mettant l'accent sur les activités relatives aux points suivants :
 - les besoins des collectivités ontariennes en matière d'emploi et la nécessité d'attirer et de retenir des immigrants formés à l'étranger;
 - l'aide à la recherche d'emploi pour les nouveaux arrivants; et
 - la sensibilisation aux avantages de recruter des nouveaux arrivants et de réduire les obstacles que ces derniers rencontrent en intégrant le marché du travail.
- Négocier un nouvel accord sur l'immigration avec le gouvernement fédéral en vue d'améliorer les résultats obtenus par les nouveaux arrivants en Ontario et de permettre à l'Ontario de peser davantage sur le processus de sélection.

Affaires civiques

Priorité – Édifier des collectivités plus fortes, plus saines et plus dynamiques en créant un partenariat avec le secteur sans but lucratif et en favorisant le renforcement de l'inclusion sociale, de l'engagement civique et communautaire et de la reconnaissance des réalisations.

Les activités suivantes appuient cette priorité :

- Travailler avec les intervenants du secteur et d'autres ministères pour élaborer et mettre en oeuvre initiatives visant à édifier des collectivités plus fortes, plus saines et plus dynamiques grâce à une participation bénévole active et à des organismes sans but lucratif efficaces.
- S'appuyer sur les relations avec les principaux intervenants du secteur sans but lucratif pour relever grands défis et accroître la capacité des organismes et la participation des bénévoles.
- Administrer les programmes provinciaux de récompense (p. ex., les Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles, les Distinctions June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle en Ontario, la Médaille du mérite civique de l'Ontario, la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles), en partenariat avec d'autres ministères, les municipalités et les écoles. Les distinctions et prix de la province récompensent les contributions exceptionnelles des Ontariennes et des Ontariens à leur collectivité et à la province.

Questions relatives aux femmes – Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO)

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario oriente l'action du gouvernement dans les domaines qui concernent les femmes, en particulier la prévention de la violence faite aux femmes et la promotion de l'autonomie économique des femmes. Ces orientations répondent aux priorités du gouvernement visant « Une économie forte », « Éducation et formation » et « Des collectivités plus fortes et plus sûres ».

Priorité – Prévenir la violence faite aux femmes

La violence envers les femmes est un problème grave et généralisé qui affecte les collectivités et ravage la vie des femmes partout en Ontario. La DGCFO travaille en collaboration avec les ministères du gouvernement et les partenaires communautaires

pour mettre en place une large gamme d'initiatives d'éducation du public et de formation dans toute la province en vue d'enrayer la violence faite aux femmes avant qu'elle ne se produise et d'améliorer l'aide offerte aux femmes qui en sont victimes.

Tout au long de l'été et de l'automne de 2010, la DGCFO a tenu des consultations avec des survivantes des fournisseurs de services et d'autres spécialistes, dans toute la province, en vue d'élaborer un plan d'action contre la violence à caractère sexuel. Le 2 mars 2011, la province a lancé le [Plan d'action de l'Ontario contre la violence sexuelle, Changer les attitudes, changer les vies](http://www.women.gov.on.ca/french/resources/publications/svapdoc_2011.shtml) <http://www.women.gov.on.ca/french/resources/publications/svapdoc_2011.shtml>. Le plan d'action adopte une approche de collaboration axée sur l'éducation du public, l'amélioration et l'élargissement des services offerts aux survivantes et le renforcement de l'intervention du système de justice criminelle grâce à un investissement de 15 millions de dollars sur quatre ans. La DGCFO continu à coordonner la mise en oeuvre des initiatives liées au Plan d'action de l'Ontario contre la violence sexuelle dans tous les ministères.

Lancé en 2004, le Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement présente une approche exhaustive axée sur la prévention de la violence familiale et sur l'amélioration des mesures de soutien offertes aux femmes victimes de cette violence et à leurs enfants. La DGCFO, en collaboration avec ses partenaires des secteurs communautaire, de l'éducation, de la santé et de la justice, et avec l'ensemble des ministères, poursuit son travail d'élaboration et de mise en oeuvre d'initiatives qui s'appuient sur le succès du Plan d'action et répondent aux recommandations énoncées par le Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale.

Le taux de violence chez les femmes autochtones est beaucoup plus élevé que chez les femmes non autochtones, et la prévention de la violence faite aux femmes autochtones requiert une approche distincte. La DGCFO et le ministère des Affaires autochtones codirigent un Groupe de travail mixte sur la violence faite aux femmes autochtones, composé d'Autochtones et de membres du gouvernement, chargé de mettre en oeuvre des stratégies de lutte contre toutes les formes de violence faite aux femmes autochtones. Ce travail s'inspire du *Cadre stratégique pour faire cesser la violence contre les femmes autochtones* élaboré par l'association des femmes autochtones de l'Ontario (ONWA) et la fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario (OFIFC).

Priorité – Renforcer l'autonomie financière des femmes

La pleine participation des femmes à la population active d'aujourd'hui – et de demain – est une des clés du bien-être économique de la province. La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, en partenariat avec d'autres ministères du gouvernement et des partenaires communautaires, appuie et finance des initiatives visant à donner aux femmes à faible revenu et aux femmes victimes de violence

possibilité d'acquérir les compétences qui les aideront à occuper les emplois dont notre économie a besoin et à atteindre une plus grande autonomie financière, pour elles-mêmes et pour leurs familles.

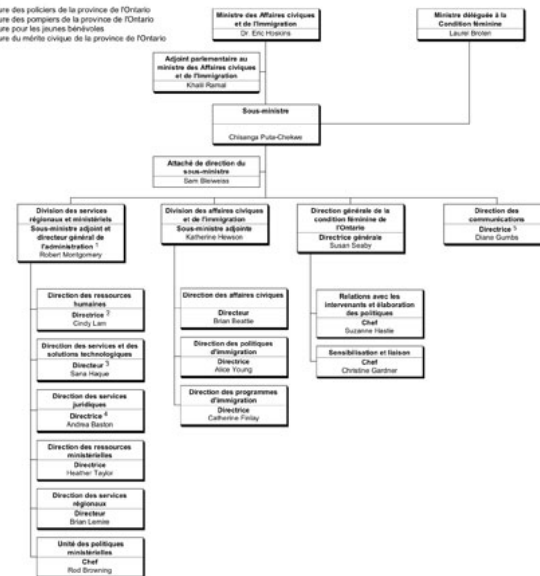
Des programmes ciblés de la DGCFI appuient le recrutement et le maintien en poste des femmes dans des industries et des secteurs non traditionnels en pleine croissance, l'accès des femmes à faible revenu aux métiers spécialisés et au secteur des technologies de l'information et la promotion des succès des femmes chefs d'entreprise, et fournissent une formation et un soutien aux femmes victimes de violence ou à risque en vue d'accroître leurs capacités à obtenir un revenu. Des efforts de sensibilisation renforcent les aides à l'emploi et les possibilités offertes aux groupes de femmes les plus vulnérables, y compris les femmes autochtones, les francophones et les immigrantes, les femmes des minorités officielles, les femmes qui vivent dans des collectivités rurales ou éloignées et dans le Nord, et les femmes handicapées.

Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration

Organigramme Avril 2011

Organismes ministériels

Bureau du commissaire à l'équité
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario
Conseil consultatif de la médaille de bravoure pour les jeunes bénévoles
Conseil consultatif de la médaille de bravoure du mérite civique de la province de l'Ontario



¹ Relève administrativement du ministère des Affaires civiles et de l'Immigration et, dans le cadre d'une structure matricielle, relève aussi du ministère du Tourisme et de la Culture.

Postes relevant de deux instances :

- ² Relève du sous-ministre adjoint (SMA), Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, et du SMA, Services relatifs aux ressources humaines, RH/Ontario, ministère des Services gouvernementaux
- ³ Relève du SMA, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, et du directeur de l'information, Groupement des services à la collectivité
- ⁴ Relève du SMA, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général
- ⁵ Relève du sous-ministre, ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, et du sous-ministre, Communications, et secrétaire associé du Conseil des ministres

Historique législatif

L'actuel ministère des Affaires civiles et de l'Immigration a été établi en vertu du décret numéro 1478/2005. Ce décret décrit les pouvoirs et les responsabilités du ministre et du ministère et établit les lois dont le ministre est responsable.

En vertu du décret numéro 1478/2005, modifié par les décrets numéros 556/2007 et 1766/2009, le ministre des Affaires civiles et de l'Immigration est responsable de l'application des lois suivantes :

Loi de 1997 sur l'observation du jour du Souvenir, L.O. 1997, chap. 18

La Loi déclare deux minutes de silence le jour du Souvenir. L'observation de la Loi est facultative.

Loi de 1998 sur le Jour commémoratif de l'Holocauste, L.O. 1998, chap. 25

La Loi proclame Yom ha-Shoah, déterminé par le calendrier lunaire juif, à titre de Jour commémoratif de l'Holocauste.

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées, L.O. 2006, chap. 31

Pour exercer une profession en Ontario, il faut être inscrit auprès de l'organisme de réglementation de profession. Le but de cette loi est de veiller à ce que les professions réglementées et les personnes qui font une demande d'autorisation d'exercer une profession réglementée soient régies par des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables.

La liste des professions réglementées auxquelles s'applique la *Loi* est fournie en annexe 1 de la *Loi*, qui peut être modifiée par règlement. La *Loi* prévoit un devoir général d'équité en matière d'inscription. Elle précise également les obligations que doivent respecter les organismes de réglementation, comme de fournir aux candidats des renseignements sur les pratiques d'inscription, de prendre leurs décisions dans un délai raisonnable et d'offrir un processus d'appel.

La *Loi* prévoit la nomination d'un commissaire à l'équité. Entre autres responsabilités, le commissaire à l'équité sera chargé d'évaluer les pratiques d'inscription des professions réglementées. Ces professions seront tenues de procéder régulièrement à la vérification de leurs pratiques d'inscription et de présenter au commissaire à l'équité des rapports annuels sur les pratiques d'inscription équitables. Une vérification de chaque profession réglementée sera organisée tous les trois ans ou à tout moment que peut décider le commissaire à l'équité.

Le commissaire à l'équité peut prendre des ordonnances exécutoires à l'égard d'une profession réglementée. Le non-respect d'une ordonnance prise par le commissaire à l'équité constitue une infraction.

La *Loi* établit également le Centre d'accès pour les particuliers formés à l'étranger, connu sous le nom de « Expérience Globale Ontario », chargé notamment de fournir des renseignements et une aide aux professionnels qui ont suivi leur formation dans un autre pays.

Loi de 2009 sur le Jour commémoratif de l'Holodomor, L.O. 2009, chap. 7

La *Loi* proclame le quatrième samedi de novembre de chaque année Jour commémoratif de l'Holodomor.

Loi proclamant le Jour de la bataille de Vimy, L.O. 2010, chap. 3

Le 9 avril de chaque année est proclamé Jour de la bataille de Vimy.

Loi sur le ministère des Affaires civiques et culturelles, L.R.O. 1990, chap. M. 18, en ce qui a trait aux activités et aux programmes relatifs aux affaires civiques et à l'immigration

La *Loi* a été créée pour un ministère qui a été réorganisé par la suite.

En vertu d'un décret, les pouvoirs et les devoirs prévus dans le cadre de la loi qui se rapportent à la citoyenneté ont été transférés au ministre des Affaires civiques et de l'Immigration. Les pouvoirs et les devoirs concernant la culture ont été transférés au ministre du Tourisme et de la Culture.

En vertu de la *Loi*, le ministre est responsable du ministère et de l'application de ses lois. La *Loi* permet au ministre de déléguer les pouvoirs ou les devoirs qui lui sont conférés au sous-ministre ou à tout autre employé du ministère.

La *Loi* a pour objectifs d'« aider les Ontariens à devenir des citoyens à part entière et à exercer les devoirs civiques qui en découlent » et de « reconnaître la nature pluraliste de la société ontarienne ».

Des amendements adoptés en 2007 permettent au ministre de fixer, d'exiger et de rembourser des droits liés au recouvrement des coûts des services fournis par le ministère.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Les organismes, conseils et commissions du ministère sont les suivants :

Bureau du commissaire à l'équité

Le Bureau du commissaire à l'équité est responsable de l'évaluation des pratiques d'inscription de certaines professions. Son but est de s'assurer que ces pratiques sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande l'autorisation d'exercer sa profession, en particulier les professionnels formés à l'étranger.

Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario

L'Ordre de l'Ontario est la plus haute distinction de la province. Un conseil consultatif indépendant recommande les personnes aptes à recevoir cette distinction en reconnaissance de leur excellence et de leurs réalisations exceptionnelles en Ontario et partout dans le monde.

Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les policiers aptes à recevoir la Médaille de bravoure des policiers de la province de l'Ontario en reconnaissance de leurs actes exceptionnels de courage et de bravoure pendant qu'ils sont en service ou en dehors des heures de service.

Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les pompiers aptes à recevoir la Médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario en reconnaissance de leurs actes exceptionnels de courage et de bravoure pendant qu'ils sont en service ou en dehors des heures de service.

Conseil consultatif de la médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles

Un conseil consultatif indépendant recommande les jeunes âgés de 15 à 24 ans aptes à recevoir la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles en reconnaissance de leurs exceptionnelles réalisations en tant que bénévoles.

Conseil consultatif de la médaille du mérite civique de la province de l'Ontario

Un conseil consultatif indépendant recommande les personnes aptes à recevoir la Médaille du mérite civique de la province de l'Ontario en reconnaissance de leur service exceptionnel de longue date au profit des collectivités.

Name	Prévisions 2011- 2012 Dépenses	Prévisions 2011- 2012 Revenus	2010- 2011	2010- 2011	2009- 2010	2009-2010
Bureau du commissaire à l'équité	1 689 900	–	1 689 900	–	1 689 900	–
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario	s/o	–	s/o.	–	s/o	–
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des policiers de l'Ontario	s/o	–	s/o	–	s/o	–
Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario	s/o	–	s/o	–	s/o	–
Conseil consultatif de la médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles	s/o	–	s/o	–	s/o	–
Conseil consultatif de la médaille du mérite civique de la province de l'Ontario	s/o	–	s/o	–	s/o	–

Plan axé sur les résultats publié 2011-2012 :

Le plan axé sur les résultats publié 2011-2012 appuie directement les priorités clés du gouvernement visant « **une économie forte** » et « **Éducation et formation** » en améliorant les résultats socio-économiques obtenus par les nouveaux arrivants, en renforçant la compétitivité des employeurs et en soutenant l'économie et le programme d'innovation de l'Ontario. La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario contribue également à ces priorités gouvernementales au moyen de programmes de formation et d'aide à l'emploi qui aident les femmes à faible revenu à acquérir leur autonomie financière.

La DGCFO appuie aussi la priorité visant « **des collectivités plus fortes et plus sûres** » avec la mise en œuvre du Plan d'action contre la violence familiale, du Plan d'action contre la violence sexuelle et du Cadre stratégique pour faire cesser la violence contre les femmes autochtones.

En outre, le ministère continue à soutenir la priorité visant « **des collectivités plus fortes, plus saines et plus dynamiques** » en établissant un partenariat avec le secteur sans but lucratif et en favorisant le renforcement de l'inclusion sociale, l'engagement civique et communautaire et la reconnaissance des réalisations.

Le tableau suivant présente les stratégies clés du ministère et les résultats prévus pour l'exercice en cours (2011-2012).

« Une économie forte » et « Éducation et formation »

Stratégies clés du MACI pour 2011-2012

Voici les stratégies clés du ministère à l'appui de la priorité « Une économie forte » et « Éducation et formation » pour 2011-2012 :

- Appuyer des programmes de formation relais pour les professionnels formés à l'étranger afin de les aider à obtenir l'autorisation d'exercer et de trouver un emploi adapté à leurs compétences et à leur expérience professionnelle.
- Renforcer le Programme de formation linguistique pour adultes (FLS/ALS) ne donnant pas droit à des crédits pour aider les nouveaux arrivants à acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour s'établir et trouver un emploi en Ontario.
- Appuyer une gamme complète de services communautaires d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants par le biais du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants et du programme Partenariats locaux en matière d'immigration.
- Veiller à permettre aux immigrants d'exploiter pleinement leurs compétences sur le marché du travail de l'Ontario aussi rapidement que possible en appuyant :
 - la mise en œuvre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger; et
 - l'application de la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées.
- Négocier avec le gouvernement fédéral une entente bilatérale sur l'immigration dans le meilleur intérêt des nouveaux arrivants en Ontario.
- Diriger les efforts en cours visant à améliorer le site OntarioImmigration.ca pour créer un lien entre nouveaux arrivants, les candidats à l'immigration et les employeurs qui ont besoin d'information et de ressources.
- Rapprocher les nouveaux arrivants et les employeurs par le biais du Programme de renseignements municipaux en ligne sur l'immigration et donner aux municipalités la possibilité de présenter leurs collectivités et de fournir des renseignements locaux pertinents.
- Offrir Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province pour aider les employeurs et les investisseurs à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre et accroître la capacité de la province à attirer les étudiants internationaux.
- Élaborer et promouvoir le programme Partenariats locaux en matière d'immigration pour renforcer le rôle des collectivités dans la prestation de services et l'intégration des immigrants au moyen de solutions locales et régionales viables.
- Travailler avec les ministères partenaires à l'élaboration de politiques et de programmes qui soutiennent l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants.
- Élargir le Programme de services d'interprétation à l'intention des victimes de violence sexuelle, y compris les victimes exploitées sexuellement dans le cadre d'un trafic de personnes.
- Mettre en œuvre des initiatives de formation et d'autres mesures visant à accroître l'autonomie financière des femmes.

Résultats prévus

Les stratégies clés du MACI pour 2011-2012 produiront les résultats suivants :

- Une meilleure information aide les nouveaux arrivants à prendre des décisions plus éclairées au sujet de l'immigration en Ontario et démontre aux employeurs les avantages d'attirer, de recruter et de retenir des immigrants hautement qualifiés.
- La compétitivité des entreprises ontariennes et l'économie provinciale sont renforcées par les succès des efforts visant à attirer et à retenir des travailleurs et des étudiants étrangers hautement qualifiés en Ontario.
- Les nouveaux arrivants qualifiés obtiennent leur autorisation d'exercer, agrément, certificat et/ou emploi grâce aux programmes de formation relais.
- Les nouveaux arrivants acquièrent les compétences linguistiques requises pour s'établir et trouver un emploi en Ontario.
- L'amélioration des processus d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger permet aux nouveaux arrivants d'obtenir plus rapidement un emploi dans leur domaine de compétence.
- Les femmes à faible revenu et les femmes qui sont victimes de violence familiale ou à risque de le devenir disposent de possibilités d'emploi accrues.

« Des collectivités fortes, saines et dynamiques »

Stratégies clés du MACI pour 2011-2012

Voici les stratégies clés du ministère à l'appui de la priorité « Des collectivités fortes, saines et dynamiques » pour 2011-2012 :

- Mettre en œuvre plusieurs recommandations clés énoncées dans le *Rapport du Projet de partenariat* pour que le gouvernement soit plus réactif, sensible et accessible aux organisations sans but lucratif
- Former des partenariats avec le secteur sans but lucratif dans le cadre du Programme des initiatives de partenariat stratégique (IPS) :
 - aider le secteur sans but lucratif à accroître ses capacités et à encourager le bénévolat en investissant dans des projets qui appuient les pratiques de gestion saines, la diversité et les solutions novatrices; et
 - promouvoir une sensibilisation accrue à la valeur de l'engagement citoyen actif et du bénévolat.
- Reconnaître les contributions des Ontariennes et des Ontariens à leurs collectivités et à la province.

Résultats prévus

Les stratégies clés du MACI pour 2011-2012 produiront les résultats suivants :

- La capacité des organisations sans but lucratif à attirer et à engager la participation des bénévoles et/ou à offrir des services à la collectivité est renforcée.
- Le partenariat entre le gouvernement de l'Ontario et le secteur sans but lucratif est fort, efficace et réceptif.

« Des collectivités fortes, saines et dynamiques »

Stratégies clés du MACI pour 2011-2012

Voici les stratégies clés du ministère à l'appui de la priorité « Des collectivités plus fortes et plus sûres » pour 2011-2012 :

- Mettre en place une vaste gamme d'initiatives visant à appuyer les plans d'action du gouvernement contre la violence familiale et contre la violence sexuelle ainsi que le Cadre stratégique pour faire cesser la violence contre les femmes autochtones, y compris :
- élargissement du Programme de services d'interprétation aux victimes de violence sexuelle; élargissement de la campagne *Voisin-es, ami-es et familles* aux communautés de nouveaux arrivants dans les lieux de travail; conférence provinciale sur la violence sexuelle; éducation du public; forum la violence sexuelle et les aînés; recherche sur la violence sexuelle, consultations et développement leadership dans les collectivités autochtones; formation de professionnels aux questions relatives à la violence familiale et à la violence sexuelle et élaboration d'un curriculum pour les écoles de droit; et initiatives d'aide à l'emploi à l'intention des femmes vulnérables.

Résultats prévus

Les stratégies clés du MACI pour 2011-2012 produiront les résultats suivants :

- Un large éventail de partenaires participent aux mesures de prévention de la violence faite aux femmes
- Les attitudes qui perpétuent les actes de violence à l'égard des femmes sont modifiées.

Les femmes à risque de violence sont identifiées de manière plus précoce et les victimes bénéficient de mesures de soutien plus efficaces.

Information Financière du Ministère

Les investissements du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration dans les priorités du gouvernement 2011-2012 sont illustrés par le graphique suivant.

**Répartition des dépenses de base du ministère 2011-2012
(en millions de dollars)**

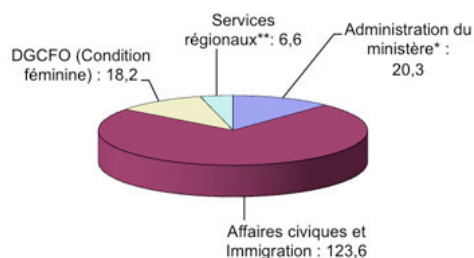


Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2010-2011

Dépenses prévues du ministère (M\$)

Fonctionnement (1)	102,0
Immobilisations	0,0
TOTAL	102,0

Note 1 : Ce chiffre inclut les redressements de consolidation (66,7 M\$).

Information Financière du Ministère

Ministère des Affaires Civiques et de L'Immigration

Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits/Programmes	Prévisions 2011- 2012	Variations par rapport aux prévisions 2010- 2011	Change	Prévisions 2010- 2011*	Chiffres réels provisoire 2010- 2011*	Chiffre réel 2009- 2010
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	20 261 000	126 800	0,6	20 134 200	20 892 300	21 133
Affaires civiles et immigration	123 590 800	(10 264 800)	(7.7)	133 855 600	133 297 700	128 544
DGCFO (Condition féminine)	18 232 200	1 020 000	5.9	17 212 200	16 949 800	16 533
Services régionaux	6 596 900	(738 300)	10.1	7 335 200	7 397 400	7 055
CHARGES D'IMMOBILISATIONS	1 000	0	0,0	1 000	-	-
Administration du ministère	1 000	0	0,0	1 000	-	-
Services régionaux						
Total, y compris mandats spéciaux	168 682 900	9 856 300	5.5	178 539 200	178 537 200	

1
3
6

Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	
Total à voter - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	168 682 900	9 856 300	5.5	178 539 200	178 537 200	1 3 6
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	
Crédits législatifs	80 187	-	-	80 187	80 187	73 3
Crédits législatifs - Amortissement	2 000	-	-	2 000	-	
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	168 765 087	9 856 300	5.5	178 621 387	178 617 387	17
Consolidations	(66 721 000)	(483 600)	0.7	(66 237 400)	(70 986 800)	(72 2 74
Total du ministère, y compris les redressements de consolidation et autres redressements	102 044 087	10 339 900	9.2	112 383 987	107 630 587	1 1 2
IMMOBILISATIONS	1 000	0	-	1 000	-	
Administration du ministère	1 000	0	-	1 000	-	
Services régionaux						
Total à voter	2 000	0	-	2 000	-	
Crédits législatifs						
Total à voter - Immobilisations	2 000	0	-	2 000	-	

*Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario.

Note: À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures et meubles (ICMM) de province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2009-2010 aux chiffres des années précédentes risque de ne pas être concluante.

ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Le tableau suivant présente les résultats clés obtenus par le ministère au cours de l'exercice 2010-2011. Les résultats répondent aux stratégies décrites dans le plan axé sur les résultats publié du ministère et reflètent les trois priorités gouvernementales suivantes :

- « Une société forte, une économie forte » – en optimisant les avantages sociaux et économiques de l'immigration et l'autonomie financière des femmes.
- « Une démocratie renforcée » – en reconnaissant et en favorisant la participation citoyenne active et responsable et le bénévolat.

- « Des collectivités plus fortes et plus sûres » – en améliorant les services et les mesures de soutien à l'intention des femmes.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration en vue d'améliorer les résultats pour les nouveaux arrivants en Ontario.

Résultats obtenus en 2010-2011

De nombreuses initiatives ont été lancées et de nombreux succès obtenus dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration (ACOI) depuis la mise en œuvre de l'entente en novembre 2005. Par exemple :

- Hausse du financement de programmes destinés aux nouveaux arrivants, comme les services d'aide à l'établissement et la formation linguistique.
- Renforcement du rôle des municipalités dans la planification de l'immigration et l'établissement des nouveaux arrivants. L'ACOI est le premier accord sur l'immigration à donner un rôle officiel aux municipalités.
- Création de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province, qui permet à la province de sélectionner des immigrants de la composante économique et des étudiants étrangers diplômés des universités ontariennes aux fins de l'obtention du statut de résident permanent au Canada.
- Partenariat avec les autorités municipales et le gouvernement fédéral en vue de la prestation du Programme de renseignements municipaux en ligne sur l'immigration, qui vise à attirer et à favoriser l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants et des candidats potentiels à l'immigration dans les collectivités de l'Ontario.
- En partenariat avec l'Association des municipalités de l'Ontario, la ville de Toronto et le gouvernement fédéral, lancement du programme Partenariats locaux en matière d'immigration, qui aide les collectivités et les intervenants locaux à planifier et à coordonner les services offerts aux nouveaux arrivants.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Négocier un nouvel accord sur l'immigration avec le gouvernement fédéral.

Résultats obtenus en 2010-2011

La prorogation de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration (ACOI) a pris fin le 31 mars 2011. Les négociations entre le Canada et l'Ontario, que la province demandait à commencer depuis plus de 18 mois, ont démarré en janvier 2011 et ont été suspendues le 25 mars 2011 en raison du déclenchement de l'élection fédérale. L'Ontario veut obtenir une entente équitable pour l'Ontario et pour les nouveaux arrivants en Ontario, un financement durable et adéquat, un rôle renforcé dans la sélection des immigrants et des responsabilités accrues dans la gestion du financement des services d'établissement.

L'Ontario a collaboré avec le gouvernement fédéral en vue d'assurer la continuité de certains programmes clés en l'absence d'une nouvelle entente. Ainsi :

- Perspectives Ontario : Programme de désignation de candidats de la province a été prolongé jusqu'en mai 2012.
- Le gouvernement de l'Ontario a obtenu du gouvernement fédéral la somme de 22 millions de dollars, sur deux ans, pour aider les professionnels formés à l'étranger au moyen de programmes de formation relais dans toute la province.

L'Ontario continuera à négocier activement avec le gouvernement fédéral un nouvel accord bilatéral sur l'immigration dans le meilleur intérêt des nouveaux arrivants dans la province.

Offrir le programme Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province pour aider les employeurs et les investisseurs à satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre et accroître la capacité à attirer les étudiants internationaux.

En 2010-2011, le MACI a continué à renforcer et à faciliter l'accès à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province. Par exemple, le programme a été élargi pour permettre aux étudiants étrangers titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat décerné par une université ontarienne financée par les fonds publics de faire une demande de résidence permanente sans être tenus d'obtenir une offre d'emploi.

À ce jour, les principales réalisations du programme Perspectives Ontario incluent ce qui suit :

- Plus de la moitié de toutes les universités de l'Ontario ont eu recours au programme en vue de maintenir en poste des professeures et professeurs de classe mondiale et offrir une meilleure éducation aux Ontariennes et Ontariens;
- Dix-sept hôpitaux de l'Ontario ont eu recours au programme pour maintenir en poste des spécialistes et des infirmières et offrir de meilleurs soins de santé aux Ontariens;
- Le programme s'est traduit par plus de 50 millions de dollars de nouveaux investissements et des centaines de nouveaux emplois pour les Ontariens; et

Un sondage de 2010 indique que les personnes désignées par la province occupent un emploi rémunéré permanent et qualifié, et perçoivent le salaire du marché.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Fournir une information plus complète aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants par le biais du site www.OntarioImmigration.ca <http://www.OntarioImmigration.ca>

Résultats obtenus en 2010-2011

Cette année, le MACI a continué à étendre la portée du site Web de l'Ontario sur l'immigration, www.OntarioImmigration.ca, pour encourager les municipalités locales à contribuer à offrir des renseignements sur l'immigration et à lancer des initiatives visant à attirer et à intégrer les nouveaux arrivants dans les collectivités ontariennes.

En octobre 2010, 21 sites Web municipaux sur l'immigration, touchant 128 collectivités, avaient été lancés. Géographiquement, ces projets représentent plus de 90 % des lieux d'établissement en Ontario.

Cette année, le portail a reçu plus d'un million de visites et a fait l'objet d'une série d'améliorations, dont les suivantes :

- Ajout d'une section consacrée aux employeurs, qui comporte une « feuille de route » à l'intention de ces derniers, offerte en partenariat avec embaucheimmigrants.ca. Il s'agit d'un outil interactif et de ressources visant à aider les employeurs à attirer, à recruter et à maintenir en poste des immigrants hautement qualifiés;
- Création d'une version mobile du portail pour les téléphones intelligents.

Offrir le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, le Programme de services d'interprétation et les programmes Bâtisseurs communautaires de l'Ontario.

Le MACI a continué à offrir le Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants pour soutenir l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants en Ontario. En 2010-2011, le Programme a fourni un total de 5,7 millions de dollars à un réseau de 76 organismes de services d'aide à l'établissement répartis dans toute la province. Ces fonds permettront aux organismes d'offrir des programmes et des

services qui aident les nouveaux arrivants à réussir leur établissement et leur intégration en Ontario. Chaque année, quelque 80 000 nouveaux arrivants bénéficient des services d'aide à l'établissement financés par le Programme.

Cette année, face aux réductions inattendues et unilatérales du financement fédéral accordé aux organismes d'aide à l'établissement, d'un montant de 44 millions de dollars environ, le MACI a créé un fonds de stabilisation pour aider de nombreux organismes pendant la phase de transition et d'instabilité résultant de la perte subite de 100 % de leur subvention fédérale.

Le financement octroyé au Programme de services d'interprétation aide les organismes à recruter, à former et à évaluer des interprètes et à fournir des services d'interprétation aux victimes de violence familiale, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en plus de 60 langues, à quelque 5 900 clientes par an.

En février 2011, le MACI a reçu l'autorisation d'élargir l'admissibilité aux services d'interprétation aux femmes victimes d'une agression sexuelle ainsi qu'aux femmes exploitées sexuellement dans le cadre d'un trafic de personnes. Cette initiative inclut :

- Plus de 3,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter d'avril 2011, pour financer cet élargissement qui permettra d'aider jusqu'à 1 800 nouvelles clientes.

Élaborer un programme ontarien d'orientation normalisé pour les nouveaux arrivants, en partenariat avec le gouvernement fédéral.

Cette année, le MACI a poursuivi son travail de collaboration avec le gouvernement fédéral et le Collège George Brown en vue d'élaborer un programme d'orientation des nouveaux arrivants en Ontario. Une fois mis au point, le programme facilitera l'accès des nouveaux arrivants à l'information sur l'établissement en Ontario.

Offrir et améliorer les programmes de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits de manière à satisfaire les besoins des nouveaux arrivants.

La mise en œuvre de la refonte du Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits permettra de s'assurer que la formation linguistique :

- est axée sur les apprenants et sur les résultats;
- répond à tout l'éventail des besoins de formation linguistique pour adultes;
- est conforme aux objectifs de la province en matière d'éducation des adultes;
- est menée en coordination avec les programmes de formation linguistique du gouvernement fédéral.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les améliorations clés apportées au programme incluent :

- la hausse du financement du Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits pour l'année scolaire 2010-2011;
- la mise en conformité des cours avec les Niveaux de compétence linguistique canadiens;
- l'introduction d'un système de déclaration électronique pour le Programme.

De plus le MACI, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a commencé à élaborer un système coordonné d'évaluation linguistique et d'aiguillage (SCELA). Des projets pilotes ont été lancés en janvier 2011 dans trois régions de l'Ontario. Le SCELA créera un point d'accès unique permettant à tous les nouveaux arrivants de faire évaluer leurs compétences

linguistiques et d'être aiguillés vers un programme de formation linguistique adéquat, qu'il s'agisse d'un programme financé par la province ou d'un programme du gouvernement fédéral.

Plus de 120 000 personnes s'inscrivent chaque année au Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits de l'Ontario, dont les cours sont offerts dans plus de 350 centres dans toute la province.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Continuer d'appliquer la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées* en vue d'éliminer les obstacles à l'autorisation d'exercer.

Résultats obtenus en 2010-2011

Chef de file en la matière, le MACI a continué à améliorer les possibilités offertes aux professionnels formés à l'étranger de tirer profit de leurs compétences sur le marché du travail de l'Ontario en aidant à éliminer les injustes obstacles à l'autorisation d'exercer et à l'emploi. Par exemple :

- Le MACI a continué à collaborer avec le commissaire à l'équité en vue de recenser et de supprimer les obstacles réglementaires rencontrés par les professionnels formés à l'étranger qui souhaitent obtenir l'autorisation d'exercer en Ontario.
- Le MACI a continué à travailler avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour négocier le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger afin d'offrir un système équitable, opportun et homogène aux nouveaux arrivants au Canada.
- Le programme Expérience Globale Ontario continue à offrir assistance et renseignements aux professionnels formés à l'étranger.

Ces initiatives offrent aux nouveaux arrivants des réponses rapides au sujet de leurs qualifications et aide à établir une marche à suivre précise pour trouver un emploi en Ontario.

Développer le programme Partenariats locaux en matière d'immigration avec le gouvernement fédéral et les municipalités.

Dans le cadre du programme Partenariats locaux en matière d'immigration, le MACI a continué à collaborer avec les municipalités et le gouvernement fédéral et à rapprocher les intervenants locaux en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action visant l'accueil, l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans leurs collectivités. À ce jour, on compte 35 partenariats locaux en matière d'immigration dans des villes de toute la province.

Les améliorations clés apportées cette année incluent :

- Le MACI, en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada et les membres de l'Association des municipalités de l'Ontario, a élaboré et publié un guide de ressources sur les Partenariats locaux en matière d'immigration
- Le *Rapport sur les pratiques exemplaires pour les services d'établissement* du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration du gouvernement fédéral a reconnu comme pratique exemplaire le modèle des Partenariats locaux en matière d'immigration.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Piloter la participation de l'Ontario au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance

Résultats obtenus en 2010-2011

L'Ontario a continué à collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et

des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

territoires en vue de mettre en œuvre le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et d'améliorer les pratiques en la matière dans l'ensemble du Canada.

Cette année, en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada, le MACI a codirigé avec succès des consultations nationales avec les organismes de réglementation et les principaux intervenants du secteur de la reconnaissance des titres de compétence étrangers sur les priorités pancanadiennes du travail à accomplir en ce domaine relativement aux professions ciblées désignées en 2010. Les consultations ont permis de recenser les meilleures pratiques applicables à l'échelle nationale, d'établir l'ordre de priorité des initiatives pouvant permettre de répondre aux engagements du Cadre pancanadien, de guider les décisions de financement et d'aider les bailleurs de fonds comme les intervenants à optimiser les ressources.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Poursuivre la prestation de programmes de formation relais visant à aider les nouveaux arrivants spécialisés.

Résultats obtenus en 2010-2011

Les programmes de formation relais du MACI évaluent les compétences, l'éducation et l'expérience des nouveaux arrivants, et leur offrent une formation et des services ciblés en vue d'éliminer les obstacles à l'autorisation d'exercer et/ou à l'emploi. Les programmes de formation relais ont été élaborés en ciblant plus de 100 professions et métiers. Parmi les succès obtenus à ce jour, on peut citer :

- Pharmacie : grâce au programme de formation relais offert à l'Université de Toronto aux pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, le taux de réussite l'examen d'accréditation est passé de 20 % à plus de 90 %.
- 93 % des personnes diplômées du programme d'accès au domaine de l'éducation de la petite enfance ont obtenu l'autorisation d'exercer en qualité d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance.

Cette année, le MACI a poursuivi ses investissements dans les programmes de formation relais à l'intention des nouveaux arrivants en Ontario. Par exemple, en 2010-2011, le MACI a financé 22 nouveaux programmes et 18 programmes existants. Ces programmes devraient aider plus de 6 000 nouveaux arrivants hautement qualifiés à trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leur expérience. Depuis 2003, nous avons investi plus de 175 millions de dollars dans plus de 220 programmes de formation relais à plus de 100 professions et métiers pour aider quelque 41 000 nouveaux arrivants hautement qualifiés à trouver un travail conforme à leur niveau d'éducation et à leur expérience professionnelle.

Le MACI a également signé une entente avec le gouvernement fédéral, qui s'est engagé à contribuer au développement des possibilités de formation relais offertes aux nouveaux arrivants en Ontario à hauteur de 22 millions de dollars sur deux ans.

Le MACI a continué de travailler avec le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités pour mettre en œuvre le Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites au programme de formation relais; ce programme offre des bourses aux personnes inscrites à une formation relais qui ont des besoins financiers et qui ne sont pas reconnues par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

« Une société forte, une économie forte »

Stratégies clés

Travailler avec les ministères partenaires à l'élaboration de politiques et de programmes qui soutiennent l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants.

Résultats obtenus en 2010-2011

Le MACI a continué à travailler avec d'autres ministères en vue d'appuyer l'intégration économique et l'inclusion sociale des nouveaux arrivants. Les principales activités en 2010-2011 incluent :

- Travailler en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales pour appuyer la négociation d'un nouvel Accord Canada-Ontario sur l'immigration
- Collaborer avec les ministères partenaires pour s'assurer que les besoins particuliers des nouveaux arrivants sont pris en compte dans les nouvelles initiatives lancées cette année, y compris la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances et la Stratégie à long terme de logement abordable.
- Collaborer avec l'Office des affaires francophones en vue de fournir des mesures d'aide à l'établissement aux nouveaux arrivants francophones.
- Avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, poursuivre le travail de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'élaboration d'un cadre de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger.

Mettre en œuvre des initiatives de formation et d'autres mesures visant à accroître l'autonomie financière des femmes.

Cette année, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCF) a continué à investir dans la formation afin d'accroître l'autonomie financière des femmes :

- 249 femmes à faible revenu ont reçu une formation en vue d'obtenir un emploi bien rémunéré dans les métiers spécialisés et le secteur de la TI.
- 647 femmes victimes de violence ou à risque de le devenir ont reçu une formation en vue d'acquérir des compétences leur permettant de trouver un emploi et d'accéder ainsi à l'autonomie financière pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

« Une démocratie plus forte »**Stratégies clés**

Consulter le secteur sans but lucratif et les ministères clés en vue d'élaborer un nouveau cadre de partenariat renforcé.

Résultats obtenus en 2010-2011

En vue de renforcer les relations entre le gouvernement de l'Ontario et le secteur sans but lucratif, le MACI, en partenariat avec la Fondation Trillium de l'Ontario, a lancé le Projet de partenariat en avril 2010.

En mars 2011, l'Ontario a publié le rapport sur le Projet de partenariat. Ce rapport a été élaboré à la suite de consultations approfondies avec plus de 600 représentants du secteur sans but lucratif organisées dans les collectivités de toute la province et en ligne. Les participants aux consultations ont été invités à s'exprimer sur la façon dont le gouvernement pouvait être plus réactif, sensible et accessible au secteur sans but lucratif. Les participants ont offert des conseils en matière de cadre législatif, de politiques, de problèmes structurels et de mécanismes de financement. Ils ont également suggéré des façons de mieux coordonner les politiques, la recherche et les communications avec le secteur et pour le secteur.

Le rapport sur le Projet de partenariat propose une stratégie concrète pour que le gouvernement soit plus réactif, sensible et accessible aux organismes sans but lucratif. De plus, un Bureau du Projet du partenariat sera créé pour aider à renouveler, rationaliser et moderniser les relations du gouvernement avec les organismes communautaires. Le Projet du partenariat publiera un rapport annuel sur la situation du secteur sans but lucratif et sur les progrès accomplis en vue de renforcer le secteur ainsi que ses relations avec le gouvernement. Un forum sur l'avenir du bénévolat en Ontario sera

Encourager la participation active des citoyens et l'engagement bénévole.

organisé pour marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires et renforcer, appuyer et reconnaître davantage l'importance du bénévolat.

Le MACI a continué à appuyer les initiatives propices à la participation active des citoyens et à l'engagement bénévole. Parmi les faits saillants de 2010-2011, on peut citer :

- Les Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles de 2010, qui ont célébré les réalisations des bénévoles au cours de 47 cérémonies organisées dans 35 collectivités de la province. Cette année, plus de 10 000 Ontariennes et Ontariens ont été distingués pour avoir offert leur temps et leurs compétences à la collectivité.
- Le Défi des jeunes bénévoles de l'Ontario, ChangeLeMonde, une campagne de trois semaines qui invite les étudiantes et étudiants des écoles secondaires à faire du bénévolat dans leur collectivité. Cette année, la campagne a dépassé son objectif de 10 000 jeunes faisant trois heures de bénévolat en trois semaines.

« Une démocratie plus forte »

Stratégies clés

Accroître la capacité du secteur sans but lucratif à fournir des services indispensables à la population ontarienne.

Résultats obtenus en 2010-2011

Le rapport sur le Projet de partenariat a reconnu l'importance du secteur sans but lucratif ainsi que l'engagement du gouvernement de l'Ontario à renforcer le secteur. Les six recommandations suivantes constituent la base du rapport :

- Favoriser une culture de respect et de reconnaissance au sein du gouvernement et dans toute la province.
- Fournir au secteur sans but lucratif un point de contact identifiable, central et faisant autorité au sein du gouvernement.
- Régler les défis de financement, de capacité et les défis opérationnels des organismes sans but lucratif en adoptant une démarche, dans tous les ministères, qui fournisse du soutien, de la considération et de la reconnaissance semblables à ceux que reçoivent les organismes à but lucratif de l'Ontario.
- Appuyer de nouvelles façons de redonner vie à la tradition du bénévolat en Ontario.
- S'appuyer sur la technologie pour éliminer le cloisonnement administratif, augmenter la transparence et échanger de l'information.
- Investir dans l'innovation sociale.

En 2010-2011, en plus du Projet de partenariat, le MACI a continué à investir dans le secteur sans but lucratif par le biais de son Programme des initiatives de partenariat stratégique (IPS), qui :

- aide le secteur sans but lucratif;
- accroît ses capacités;
- favorise le bénévolat en investissant dans des projets qui appuient des pratiques de gestion saines, la diversité et les solutions novatrices; et
- renforce la sensibilisation des jeunes à la valeur du bénévolat.

Les initiatives de partenariat stratégique fructueuses mises en place cette année incluent :

- Lancement du Programme de nouvelles perspectives pour les jeunes, qui aide les nouveaux arrivants et les jeunes de diverses origines culturelles à acquérir les

compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail par le biais du mentorat et d'une formation en leadership au sein de leur communauté.

- Appui au Partenariat avec les bénévoles de l'Ontario, qui vise à renforcer les capacités du secteur sans but lucratif dans plusieurs domaines clés comme la gouvernance, la gestion financière et opérationnelle, la gestion des manifestations et des installations, les ressources humaines, la gestion des bénévoles et le bénévolat.

En partenariat avec Imagine Canada et le Centre de ressources en assurance et en responsabilité, organisation du colloque « Prendre des risques en toute sécurité » en octobre 2010. Le colloque était consacré à la gestion des risques clés dans le secteur sans but lucratif, et notamment aux meilleures pratiques en matière de gouvernance, de ressources humaines et de gestion financière.

« Une démocratie plus forte »

Stratégies clés

Accroître la capacité du secteur sans but lucratif à fournir des services indispensables à la population ontarienne. (suite)

Résultats obtenus en 2010-2011

- Soutien à des initiatives communautaires dans toute la province, dont :
 - Le projet « DiverseCity : The GTA Leadership Project » qui vise à promouvoir la diversité et à modifier l'image du leadership dans la RGT. Le projet a pour partenaires la Maytree Foundation et la Greater Toronto CivicAction Alliance.
 - Le projet « Engaging Youth from Diverse Ethno-Cultural Communities », qui vise à comprendre la vision et la pratique du bénévolat chez les jeunes immigrants dans la région de Waterloo et à explorer des stratégies locales pouvant accroître leur participation aux activités bénévoles.
 - L'initiative « Advancing Cultural Diversity in Volunteer Management », qui vise à accroître la capacité des organisations communautaires des régions 519 et 905 à favoriser l'engagement et l'intégration d'un réseau de bénévoles reflétant davantage la diversité culturelle.

Reconnaître les apports des Ontariennes et Ontariens à leurs collectivités et à la province.

Chaque année, le Secrétariat des distinctions et prix de l'Ontario du ministère distingue les Ontariennes et les Ontariens qui contribuent à la qualité de vie de la province. Le Secrétariat rend hommage à un large éventail de réalisations et s'attache notamment à :

- reconnaître l'excellence;
- mettre en valeur le bénévolat;
- améliorer les relations interraciales et défendre les droits de la personne;
- rendre hommage aux actes de bravoure exceptionnels;
- honorer les personnes décédées dans l'exercice de leurs fonctions;
- commémorer le jour du Souvenir;
- promouvoir le précieux travail des aînés; et
- célébrer les réalisations exceptionnelles des fonctionnaires de l'Ontario.

Cette année, le MACI a travaillé avec le Bureau du protocole pour appuyer la visite royale en Ontario, y compris en organisant la réception offerte par le premier ministre à Sa Majesté la Reine et à SAR, le duc d'Édimbourg, avec les personnes récipiendaires des diverses distinctions de la province.

« Des collectivités plus fortes et plus sûres »

Stratégies clés

Mener des consultations en vue d'établir un nouveau plan d'action interministériel contre la violence sexuelle.

Résultats obtenus en 2010-2011

Pour permettre l'élaboration du Plan d'action, des consultations ont été tenues au cours de l'été et de l'automne de 2010. Au total, 30 réunions ont été organisées avec plus de 350 survivantes, fournisseurs de services et autres spécialistes des services communautaires et des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice.

En mars 2011, le gouvernement a lancé le premier Plan d'action de l'Ontario contre la violence sexuelle, *Changer les attitudes, changer les vies*.

Le Plan d'action contre la violence sexuelle est une stratégie sur quatre ans axée autour de programmes conçus pour :

- prévenir la violence sexuelle en sensibilisant davantage le public, notamment par des initiatives qui reflètent la diversité des collectivités de la province;
- accroître et améliorer l'accès des survivantes de violence sexuelle à une vaste gamme de services, y compris à des mesures de soutien dans les établissements de première ligne et de soins de santé;
- renforcer l'intervention du système de justice pénale en matière de violence sexuelle, y compris la formation pour les services policiers, les avocates et les avocats de la Couronne et les autres membres du personnel du système de justice.

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) investira plus de 5,2 millions de dollars sur quatre ans pour élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation du public visant à prévenir la violence sexuelle faite aux femmes, et 1,6 million de dollars pour élaborer et offrir des programmes de formation et d'enseignement destinés aux fournisseurs de services et aux professionnels dans les secteurs des services communautaires, de la santé, de l'éducation et de la justice.

Le ministère investira en outre plus de 3,7 millions de dollars pour élargir le Programme de services d'interprétation aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris les femmes exploitées sexuellement dans le cadre du trafic des personnes.

« Des collectivités plus fortes et plus sûres »**Stratégies clés**

Mettre en place une vaste gamme d'initiatives de formation et d'éducation du public partout en Ontario pour prévenir la violence faite aux femmes et améliorer le soutien aux victimes.

Résultats obtenus en 2010-2011

La DGCFO a continué à investir dans des initiatives d'éducation du public et de formation dans toute la province. Par exemple :

- Formation offerte aux fournisseurs de services communautaires de toute la province en vue d'améliorer leur aptitude à répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle.
- Formation des professionnels de première ligne et de fournisseurs de services des secteurs communautaire de la santé, de l'éducation et de la justice en vue d'améliorer l'appui offert aux victimes de violence familiale.
- Élaboration de ressources pour aider les employeurs et les employées et employés à comprendre la façon d'aborder la violence sur le lieu de travail, y compris la violence familiale, conformément aux nouvelles exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

- Promotion et soutien à la participation des collectivités de toute la province aux campagnes *Voisin-es, ami-es et familles, Kanawaytowin et Neighbours, Friends and Families*. Ces campagnes, organisées dans plus de 200 collectivités, visent à apprendre à reconnaître les signes de la violence faite aux femmes pour que les proches d'une femme à risque ou d'un homme violent sachent que faire. Cette année, la campagne a été élargie aux lieux de travail.
- Impliquer les hommes et les adolescents dans la prévention de la violence faite aux femmes au moyen des campagnes *Ça commence avec lui, ça reste avec toi* et *Kizhaay Anishinaabe Nin*.
- Informer les femmes vulnérables en Ontario de leurs droits et de leurs options aux termes des lois de l'Ontario par le biais de la campagne *Femmes ontariennes et droit de la famille*.
- Offrir des programmes de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones pour favoriser l'accès de ces dernières à des postes de responsabilité au sein des associations de femmes, des conseils des services communautaires, des entreprises et/ou des gouvernements.

« Des collectivités plus fortes et plus sûres »

Stratégies clés

Assurer la coordination interministérielle de la mise en œuvre du Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement et de l'élaboration de nouvelles initiatives à inclure dans le plan.

Résultats obtenus en 2010-2011

Cette année, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour répondre au rapport du Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale du ministère. Par exemple :

- Le Women's Centre for Social Justice et les Comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale ont été soutenus dans leurs efforts pour impliquer les survivantes dans la planification et les services. Le réseau provincial de survivantes compte aujourd'hui plus de 200 membres.
- Un forum provincial sur l'évaluation des menaces et la gestion des risques a été tenu à l'intention des partenaires communautaires et du secteur de la justice en vue d'établir une stratégie de formation de professionnels à l'évaluation des menaces et à la gestion des risques.
- Des organisations autochtones ont reçu une aide financière pour entreprendre une étude sur une large gamme de questions touchant la violence dans les collectivités autochtones. Leurs conclusions orienteront les activités d'un groupe de travail conjoint, composé de représentants des ministères et d'organismes autochtones, qui a été chargé de s'attaquer au problème du taux élevé des actes de violence envers les femmes autochtones.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2010-2011

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2010-2011	
Fonctionnement (1)	107,6
Immobilisations	0,0
Effectif (au 31 mars 2011)	301,4

Note 1 : Le total – Fonctionnement comprend les redressements de consolidation (71,0 millions de \$).